Gouvernement de la Région de Bruxelles Capitale
Conseil des Ministres du 19 novembre 2026
DOCUMENT DE TRAVAIL
SYNTHESE

ODJ	DECISION
Point 1 Cabinet proposant : Ch Approbation du Procès-Verbal de la réunion du 12 novembre 2026.	**Accepté** Le Gouvernement approuve le Procès-Verbal du Conseil des Ministres de la Région de Bruxelles-Capitale du 12 novembre 2026.
Point 2 Cabinet proposant : Ch Communication au Parlement bruxellois des décisions du Conseil des Ministres du 12 novembre 2026	**Accepté** Le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale prend acte des décisions communiquées au Parlement bruxellois.
Point 3 Cabinet proposant : B.D. Affaires pendantes devant la Cour constitutionnelle (AP 26-031). Notifications des recours en annulation et questions préjudicielles.	**Accepté** Sur la proposition de son Ministre-Président, le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale a pris acte des affaires pendantes devant la Cour constitutionnelle.
Point 4 Cabinet proposant : B.D. Arrêts prononcés par la Cour constitutionnelle (ARP 26-032).	**Accepté** Sur la proposition de son Ministre-Président, le Gouvernement a pris acte des arrêts prononcés par la Cour constitutionnelle.
Point 5 Cabinet proposant : B.D.	**Accepté** Sur proposition du Ministre-Président Boris DILLIES, le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale a marqué son accord pour la transmission au

Rapport annuel sur la transposition et mise en œuvre du droit de l'Union européenne.	Parlement bruxellois du rapport annuel sur la transposition et la mise en œuvre du droit de l'Union Européenne.
Point 6 Cabinet proposant : B.D. Marché public DAS2025-078 - MARCHE PUBLIC PLURIANNUEL de FOURNITURES, à COMMANDES. Acquisition récurrente de produits lessiviels et détergents professionnels (et prestations accessoires de programmation), au profit du SIAMU (4 ans) - Validation lancement.	**Accepté** Sur proposition du Ministre-Président, Boris Dilliès, le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale donne son approbation au lancement et à l'exécution du marché DAS2025-078 relatif à l'acquisition récurrente de produits lessiviels et détergents professionnels (et prestations accessoires de programmation), au profit du SIAMU (4 ans).
Point 7 Cabinet proposant : B.D. Marché public DAS2026-041 - MARCHE PUBLIC PLURIANNUEL de FOURNITURES, à COMMANDES. Acquisition récurrente de matériel et équipements médicaux d'intervention pour ambulances (consommables, remplaçables et investissements), au profit du SIAMU (4 ans) - Validation lancement.	**Accepté** Sur proposition du Ministre-Président, Boris Dilliès, le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale donne son approbation au lancement et à l'exécution du marché DAS2026-041 relatif à l'acquisition récurrente de matériel et équipements médicaux d'intervention pour ambulances (consommables, remplaçables et investissements), au profit du SIAMU (4 ans).
Point 8 Cabinet proposant : B.D. Réallocation de la dotation Fédérale au budget du SIAMU ; affectation des 10M€ prévus au budget ajusté 2026.	**Accepté** À la suite de la décision du Gouvernement du 23 juillet 2026 visant à affecter 10 millions d'euros complémentaires issus de la dotation fédérale au budget du SIAMU, la présente note propose une répartition de ces moyens entre différentes dépenses pouvant être effectivement liquidées au cours de l'exercice 2026. La proposition tient compte du stade avancé de l'exercice, des contraintes de recrutement rencontrées par le SIAMU ainsi que des besoins opérationnels identifiés. Elle prévoit notamment le financement d'une partie des heures de compensation du personnel opérationnel, des investissements liés à la nouvelle caserne d'Anderlecht, à la centrale 112, au charroi pompier et ambulancier, à diverses dépenses permettant d'assurer la continuité des missions d'aide

	médicale urgente ainsi qu'à la régularisation comptable de certaines créances relatives aux exercices antérieurs. L'impact budgétaire s'élève à 10 millions d'euros en crédits de liquidation et 1,65 million d'euros en crédits d'engagement pour l'exercice 2026. Ces moyens ont vocation à être inscrits de manière structurelle au budget général des dépenses du SIAMU à partir de 2026.
Point 9 Cabinet proposant : B.D. SIAMU – Projet d'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale fixant les cadres linguistiques du Service Incendie et d'Aide Médicale Urgente – 2ème lecture (dernière lecture)	**Accepté** La présente note vise à adopter, en deuxième et dernière lecture, le projet d'arrêté fixant les cadres linguistiques du SIAMU pour la période 2026-2032. · Le projet d'arrêté se base sur la note méthodologique consacrée à l'élaboration du projet de cadres linguistiques du Service d'Incendie et d'Aide Médicale Urgente pour la période 2026-2032. · La répartition proposée des emplois est : o Rangs D1 à A2 : 70,51 % des emplois pour le cadre français / 29,49 % pour le cadre néerlandais ; o Rangs A3 et supérieurs : parité stricte entre les cadres linguistiques + un cadre bilingue représentant 20 % de ces emplois. · Depuis la première lecture, les organisations syndicales ont été consultées (article 54, alinéa 2, des lois coordonnées) et n'ont pas remis d'avis, conformément à leur pratique. · La CPCL a rendu son avis le 13 novembre 2026. Il est favorable pour les rangs A3 et supérieurs. Pour les rangs D1 à A2, il est défavorable tant que deux éléments de calcul n'ont pas été revus. La CPCL recommande en outre de fixer les cadres pour deux ans. · . · La recommandation relative à la clé des tâches de support a été appliquée ; elle ne modifie pas les cadres. Le calcul des emplois néerlandophones hors garde tient compte de l'ensemble du travail, dossiers de type II compris : il retient 52 emplois, contre environ 26 pour les seuls dossiers dont la langue est imposée. · La période de comptage est significative au sens du vade-mecum de la CPCL. Il est proposé de fixer

	les cadres pour six ans, comme la loi le permet. De nouveaux comptages ne modifieraient pas les cadres et mobiliseraient environ 400 agents pendant un an. · L'adoption le 19 novembre 2026 est urgente : une trentaine de recrues débutent leur stage le 1er décembre 2026, les cadres de 2019 ont expiré et, compte tenu du délai de publication au Moniteur belge, aucune adoption ultérieure ne permettrait de disposer de cadres en vigueur à cette date. · Il est proposé au GRBC de prendre acte de l'avis de la CPCL et d'approuver, en deuxième et dernière lecture, le projet d'arrêté fixant les cadres linguistiques du SIAMU et la note méthodologique actualisée qui l'accompagne.
Point 10 Cabinet proposant : B.D. Marché public DAS2025-077 - PROCEDURE OUVERTE avec publication au niveau EUROPEEN - MARCHE PUBLIC PLURIANNUEL de FOURNITURES - Leasing de bouteilles d'oxygène et fourniture d'oxygène médical au profit du SIAMU (4 ans) - Validation Attribution.	**Accepté** Sur proposition du Ministre-Président, Boris Dilliès, le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale donne son approbation à l'attribution du marché DAS2025-077 relatif à Leasing de bouteilles d'oxygène et fourniture d'oxygène médical au profit du SIAMU (4 ans) pour le SIAMU.
Point 11 Cabinet proposant : B.D. Visit.brussels – Conseil d'Administration.	**Accepté** Sur proposition du Ministre-Président Boris Dilliès, le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale a approuvé le remplacement d'un membre du Conseil d'administration de Visit.Brussels.
Point 12 Cabinet proposant : B.D. Arrêté du Gouvernement concernant l'octroi d'une subvention d'un montant de 20.400,00 € pour l'ASBL UN SOIR... UN GRAIN, dans le cadre de la compétence « commerce extérieur », pour l'organisation du Brussels CoProMarket & Short Film Market 2026.	**Retiré**
Point 13	**Accepté** Sur proposition de la Ministre Elke Van den Brandt, le Gouvernement

Cabinet proposant : E.V. « Entretiens Préventif, Correctif et adaptatif de la plateforme WMware PaaS » - Via l'accord-cadre de Paradigm (ex-CIRB) n°CSC2021.004 – Lot 4 Marché de services Attribution du marché	bruxellois a marqué son accord sur l'attribution du marché « Entretiens Préventif, Correctif et adaptatif de la plateforme WMware PaaS » à Econocom Products & Solutions Belux S.A (BCE 0426.851.567).
Point 14 Cabinet proposant : E.V. Projet d'arrêté portant exécution de l'ordonnance du 15 janvier 2026 relative au déploiement des systèmes de transport intelligents dans le domaine du transport routier et d'interfaces avec d'autres modes de transport - Première lecture.	**Accepté** Sur proposition de la Ministre Elke Van den Brandt, le Gouvernement bruxellois a approuvé en première lecture le projet d'arrêté relatif au déploiement des systèmes de transport intelligents dans le domaine du transport routier et d'interfaces avec d'autres modes de transport.
Point 15 Cabinet proposant : E.V. « Développement et Intégration de nouveaux Uses Cases dans le RTDataHub (Hub de données de trafic en temps réel de Bruxelles Mobilité) » Marché subséquent de services fondé sur l'accord-cadre de Paradigm (CSC2022.023 – Lot 15) – Mise en concurrence entre les adjudicataires du lot Lancement du marché subséquent	**Accepté** Sur proposition de la Ministre Elke Van den Brandt, le Gouvernement bruxellois a marqué son accord sur le lancement du marché subséquent *« Développement et Intégration de nouveaux Uses Cases dans le RTDataHub (Hub de données de trafic en temps réel de Bruxelles Mobilité) »*, fondé sur l'accord-cadre de Paradigm régi par le CSC2022.023 « Assistance informatique pour les besoins du Centre d'Informatique pour la Région bruxelloise et de sa centrale d'achat » (lot 15).
Point 16 Cabinet proposant : E.V. METRO DE BRUXELLES, traitement des infiltrations d'eau et mesures de protection Marché de travaux (sous la forme d'un accord-cadre avec 1 seul OE) – Procédure Ouverte Approbation du cahier spécial des charges	**Accepté** Sur proposition de la Ministre Elke Van den Brandt, le Gouvernement bruxellois a approuvé le cahier spécial des charges pour le traitement des infiltrations d'eau et les mesures de protection dans les projets.
Point 17 Cabinet proposant : E.V.	**Accepté** Sur proposition de la Ministre Elke Van den Brandt, le Gouvernement bruxellois a approuvé le cahier spécial des charges pour l'étude, l'adaptation et le

METRO DE BRUXELLES, étude, l'adaptation et le renouvellement des ouvrages en béton dans les réseaux métro et pré-métro de Bruxelles et les ouvrages y associés Marché de travaux (sous la forme d'un accord-cadre avec 1 seul OE) – Procédure Ouverte Approbation du cahier spécial des charges	renouvellement des ouvrages en béton dans les réseaux métro et pré-métro de Bruxelles et les ouvrages y associés.
Point 18 Cabinet proposant : E.V. Projet d'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale modifiant l'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 23 mai 2024 relatif à l'identification et à l'enregistrement des chats et l'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 23 mai 2024 relatif à l'identification et à l'enregistrement des chiens, en ce qui concerne les exigences applicables au transpondeur injectable.	**Accepté** Sur proposition du la Ministre Elke Van den Brandt, le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale adopte en première lecture l'avant-projet d'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale modifiant l'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 23 mai 2024 relatif à l'identification et à l'enregistrement des chats et l'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 23 mai 2024 relatif à l'identification et à l'enregistrement des chiens, en ce qui concerne les exigences applicables au transpondeur injectable.
Point 19 Cabinet proposant : A.L. Arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale octroyant aux communes une dotation de 15.734.106,00 EUR en vue de compenser les charges communales liées à la distribution de l'eau et de la collecte des eaux usées pour l'exercice 2026.	**Accepté** Sur proposition du Ministre chargé des Pouvoirs Locaux Ahmed LAAOUEJ, le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale a approuvé l'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale octroyant aux communes une dotation de 15.734.106,00 EUR en vue de compenser les charges communales liées à la distribution de l'eau et de la collecte des eaux usées pour l'exercice 2026.
Point 20 Cabinet proposant : A.L. Arrêté du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale octroyant à l'ASBLBrulocalis, un subside de 75.000,00 EUR à titre d'intervention dans les coûts de réalisation, de publication et de distribution de ses revues « Trait d'Union-Bruxelles» et « Tref.Punt », pour l'exercice 2026.	**Accepté** Sur proposition du Ministre chargé des Pouvoirs Locaux, Ahmed Laaouej, le Gouvernement de laRégion de Bruxelles-Capitale a approuvé l'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale octroyant un subside de 75.000,00 euros à l'ASBL Brulocalis, destiné à l'intervention dansles coûts de réalisation, de publication et de distribution des revues « Trait d'Union-Bruxelles » et«Tref.Punt», pour l'exercice 2026.
Point 21	**Accepté**

Cabinet proposant : A.L. Arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale attribuant aux communes de la Région de Bruxelles-Capitale leur quote-part dans la dotation aux communes en exécution de l'article 46bis de la loi spéciale du 12 janvier 1989 relative aux institutions bruxelloises pour l'année 2026.	Sur proposition de Ahmed LAAOUEJ, Ministre en charge des Pouvoirs Locaux, le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale approuve la répartition de la dotation art 46bis de la loi spéciale du 12 janvier 1989. Cette dotation est destinée à soutenir la présence d'un.e échevin.e ou d'un.e président.e de CPAS d'appartenance linguistique néerlandaise (conformément à l'art 279 de la NLC). Le montant de la dotation s'élève à plus de 56.000.000 € pour les 19 communes, la répartition est basée sur la clé de répartition de la Dotation Générale aux communes.
Point 22 Cabinet proposant : A.L. Octroi d'une subvention facultative d'un montant de 20.000 euros à l'asbl La Maison de Léa pour le projet « Passerelle vers la Réussite, Accompagnement et Accrochage Scolaire des Jeunes Bruxellois ».	**Accepté** Sur proposition du Ministre Ahmed Laaouej, un subside est octroyé à l'asbl Maison de Léa pour ses actions favorisant l'accrochage scolaire.
Point 23 Cabinet proposant : A.L. Note d'information au Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale – CIM handicap – Déclaration d'intention interministérielle	**Accepté** Sur proposition du Ministre Ahmed Laaouej, le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale s'engage à signer, lors de l'évènement organisé le 30 novembre 2026 à l'occasion des 20 ans de la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées, la déclaration d'intention interministérielle développée dans le cadre de la CIM handicap relative aux engagements communs et aux axes de coopération en faveur des espaces publics et des bâtiments ouverts au public.
Point 24 Cabinet proposant : D.D. Directeur général (A5) de Bruxelles Logement (rôle linguistique néerlandophone) : lancement de la procédure d'attribution du mandat.	**Accepté** Sur proposition du ministre Dirk De Smedt le Gouvernement prend acte du mode de fonctionnement temporaire du conseil de direction du SPRB, applicable à partir du 1er novembre 2026, afin d'assurer la continuité de son fonctionnement dans le respect des garanties linguistiques applicables. Parallèlement, il lance la procédure d'attribution définitive du mandat de directeur général (A5) de Bruxelles Logement dans le rôle linguistique néerlandais, en déclarant le mandat vacant, en approuvant la description de fonction, les objectifs stratégiques et transversaux ainsi que les critères de

	réussite, et en désignant les membres effectifs et suppléants de la commission de sélection.
Point 25 Cabinet proposant : D.D. Arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale portant désignation du comptable régional et du comptable des services du Gouvernement.	**Accepté** Afin de respecter l'article 62 du Code des finances publiques de la RBC, un nouveau comptable régional est désigné.
Point 26 Cabinet proposant : D.D. Projet d'ordonnance modifiant l'ordonnance du 6 mars 2019 relative au Code bruxellois de procédure fiscale – Deuxième lecture	**Accepté** Le Gouvernement a approuvé, sur proposition du Ministre des Finances, du Budget, Dirk De Smedt, un projet d'ordonnance modifiant le Code bruxellois de procédure fiscale. Le texte vise à renforcer le régime de sanctions administratives afin d'inciter les contribuables à mieux respecter leurs obligations en matière de déclarations fiscales. Le projet sera soumis au Parlement bruxellois pour être discuté et voté.
Point 27 Cabinet proposant : D.D. Octroi d'une subvention de fonctionnement et d'investissement à Paradigm pour l'année de fonctionnement 2026.	**Accepté** Sur proposition du ministre Dirk De Smedt, le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale approuve l'octroi d'une subvention globale de fonctionnement et d'une subvention d'investissement à Paradigm pour l'année 2026.
Point 28 Cabinet proposant : L.H. Création d'un nouveau dispositif régional de soutien à l'embauche des publics éloignés du marché de l'emploi - Avant-projet d'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale instaurant un dispositif de soutien à l'emploi en Région de Bruxelles-Capitale – Première lecture.	**Reporté**
Point 29	**Accepté**

Cabinet proposant : L.H. Avant-projet d'accord de coopération entre l'État fédéral, la Région flamande, la Région wallonne, la Région de Bruxelles-Capitale, la Communauté flamande, la Communauté française, la Communauté germanophone et la Commission communautaire française relatif à la création et la gestion de l'Individual Learning Account et l'échange électronique de données relatives à la formation – Troisième lecture.	Sur proposition du Ministre Laurent Hublet, le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale a approuvé, en troisième et dernière lecture le projet d'accord de coopération entre l'État fédéral, la Région flamande, la Région wallonne, la Région de Bruxelles-Capitale, la Communauté flamande, la Communauté française, la Communauté germanophone et la Commission communautaire française relatif à la création et la gestion de l'Individual Learning Account et l'échange électronique de données relatives à la formation ainsi que le-projet d'ordonnance d'assentiment à cet accord de coopération.
Point 30 Cabinet proposant : L.H. Avant-projet d'accord de coopération entre l'État fédéral, les Régions et la Communauté germanophone relatif à la coordination de la lutte contre le travail illégal, la fraude sociale et le dumping social – 1ère lecture Avant-projet d'ordonnance du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale portant assentiment à l'accord de coopération législatif entre l'État fédéral, les Régions et la Communauté germanophone relatif à la coordination de la lutte contre le travail illégal, la fraude sociale et le dumping social – 1ère lecture.	**Accepté** Sur la proposition du ministre Laurent Hublet, le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale a approuvé en première lecture un avant-projet d'ordonnance et un avant-projet d'accord de coopération relatifs à la coordination de la lutte contre le travail illégal, la fraude sociale et le dumping social.
Point 31 Cabinet proposant : L.H. Avant-projet d'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale modifiant l'arrêté royal du 12 décembre 2001 concernant les titres-services – 1ère lecture.	**Accepté** Sur proposition du Ministre Laurent Hublet, le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale a approuvé, en première lecture, un avant-projet d'arrêté reportant de trois mois le mécanisme d'indexation de l'intervention régionale portant sur la valeur d'échange d'un titre-service et permettant aux entreprises sociales mandatées en insertion et agréées dans le cadre des titres-services de continuer, de manière transitoire, à affecter à des activités titres-services des travailleurs occupés sous le régime de l'emploi d'insertion en économie sociale, vocation insertion.
Point 32	**Reporté**

Cabinet proposant : L.H. Décision de principe pour l'octroi d'un mandat en tant qu'entreprise sociale d'insertion pour la réalisation d'un programme d'insertion pour une période de 5 ans du 1er janvier 2027 au 31 décembre 2031 tel que défini à l'article 15 §2, de l'ordonnance du 23 juillet 2018 relative à l'agrément et au soutien des entreprises sociales et conformément à l'appel à mandat publié au Moniteur belge le 29 mai 2026.	
Point 33 Cabinet proposant : L.H. Avant-projet d'ordonnance portant approbation du compte général et règlement définitif du budget du Port de Bruxelles pour l'année 2024.	**Accepté** Le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, sur proposition du Ministre en charge de l'Économie, de l'Économie numérique et de l'Emploi, a approuvé le projet d'ordonnance portant approbation du compte général et règlement définitif du budget du Port de Bruxelles pour l'année 2024 et a chargé le Ministre de le déposer au Parlement bruxellois.
Point 34 Cabinet proposant : L.H. Projet d'ordonnance modifiant l'ordonnance du 3 décembre 1992 relative à l'exploitation et au développement du canal, du port, de l'avant-port et de leurs dépendances dans la Région de Bruxelles-Capitale.	**Reporté**
Point 35 Cabinet proposant : A.H. Projet d'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale portant annulation de droits constatés de l'Agence régionale pour la Propreté (1er et 2ième trimestre 2026 - non-valeurs).	**Accepté** Sur proposition de Madame la Secrétaire d'État AUDREY HENRY, le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale approuve le projet d'arrêté portant annulation des droits constatés au titre de créances du en raison de la prescription ou du caractère non rentable de la créance non fiscale.
Point 36 Cabinet proposant : A.H.	**Accepté** Sur proposition la Secrétaire d'Etat Audrey Henry, le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale a approuvé l'attribution du marché public relatif à

Agence Régionale pour la Propreté – Attribution d'un marché public relatif à la fourniture échelonnée de pièces détachées neuves pour châssis poids lourds de plusieurs marques et modèles - BP 25/2610.	la fourniture échelonnée de pièces détachées neuves pour châssis poids lourds de plusieurs marques et modèles, sur base de l'analyse des offres.
Point 37 Cabinet proposant : A.H. Abrogation totale du Plan Particulier d'Affectation du Sol (PPAS) n° 48-05 et 48-06bis « Quartier Square Prince Charles » - Ville de Bruxelles.	**Accepté** Sur proposition de la secrétaire d'État chargée de l'Aménagement du territoire, Mme Audrey HENRY, le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale approuve la suppression totale des plans d'affectation spéciaux (PAS) n° 48-05 et 48-06bis, « Quartier Prins Karelsquare ».
Point 38 Cabinet proposant : A.H. FAC-3442 – Fourniture d'équipements cinéma, conférence et réseaux scéniques pour le MOVY CLUB de Forest, Bruxelles. Marché de fournitures – Procédure négociée directe avec publication préalable. Accord préalable du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale sur l'attribution du marché n°FAC-3442.	**Accepté** Afin de mener à bien le projet de rénovation du cinéma Movy Club, le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, sur proposition de la secrétaire d'État chargée de l'aménagement du territoire, Audrey Henry, a approuvé l'offre la plus avantageuse sur le plan économique pour la fourniture d'équipements cinéma, conférence et réseaux scéniques.
Point 39 Cabinet proposant : A.H. Recours au Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale introduit par la requérante contre l'absence de décision du fonctionnaire délégué, valant refus tacite de la demande de permis tendant à « transformer un immeuble de bureau en logements (vingt et une unités : un studio, six appartements 1 chambre, douze appartements 2 chambres, et deux appartements 3 chambres) avec maintien du commerce de 58m² impliquant des transformations lourdes, telles que la création d'un niveau supplémentaire en toiture et la dédensification de l'intérieur d'îlot par la suppression d'un niveau de parking en vue d'aménager une toiture végétalisée », rue Joseph II à Bruxelles.	**Accepté** Sur proposition de la Secrétaire d'État Audrey HENRY, le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale approuve le projet d'arrêté déclarant sans objet le recours introduit auprès du Gouvernement contre l'absence de décision du fonctionnaire délégué, valant refus tacite de la demande de permis tendant à *« transformer un immeuble de bureau en logements (vingt et une unités : un studio, six appartements 1 chambre, douze appartements 2 chambres, et deux appartements 3 chambres) avec maintien du commerce de 58m² impliquant des transformations lourdes, telles que la création d'un niveau supplémentaire en toiture et la dé-densification de l'intérieur d'îlot par la suppression d'un niveau de parking en vue d'aménager une toiture végétalisée »*, rue Joseph II à Bruxelles.

Point 40 Cabinet proposant : A.H. Recours au Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale introduit par les requérants contre la décision du collège des bourgmestre et échevins de la commune de Forest de refuser le permis d'urbanisme tendant à « mettre en conformité, dans un immeuble à appartements, la modification du nombre de logements, de trois à quatre », rue des Primeurs.	**Accepté** Sur proposition de la Secrétaire d'État Audrey HENRY, le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale approuve le projet d'arrêté déclarant recevable mais non fondé le recours introduit par les requérants auprès du Gouvernement contre la décision du collège des bourgmestre et échevins de la commune de Forest de refuser le permis d'urbanisme tendant à « *mettre en conformité, dans un immeuble à appartements, la modification du nombre de logements, de trois à quatre* », rue des Primeurs.
Point 41 Cabinet proposant : A.H. Recours au Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale introduit par les requérants contre la décision du collège des bourgmestre et échevins de la commune de Berchem-Sainte-Agathe de refuser le permis d'urbanisme tendant à créer une extension et transformer une maison unifamiliale, rue des Chats.	**Accepté** Sur proposition de la Secrétaire d'État Audrey HENRY, le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale approuve le projet d'arrêté déclarant (recevable mais non fondé) le recours introduit auprès du Gouvernement par les requérants contre la décision du collège des bourgmestre et échevins de la commune de Berchem-Sainte-Agathe de refuser le permis d'urbanisme tendant à « créer une extension et transformer une maison unifamiliale », rue des Chats.
Point 42 Cabinet proposant : A.H. Recours au Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale introduit par les requérants contre la décision du collège des bourgmestre et échevins de la commune de Ganshoren de refuser le permis d'urbanisme tendant à mettre en conformité une maison unifamiliale, rue de l'Eglise Saint-Martin.	**Accepté** Sur proposition de la Secrétaire d'État Audrey HENRY, le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale approuve le projet d'arrêté déclarant (recevable et fondé) le recours introduit auprès du Gouvernement contre la décision du collège des bourgmestre et échevins de la commune de Ganshoren du 29 juin 2023 refusant de délivrer le permis d'urbanisme tendant à « mettre en conformité une maison unifamiliale », rue de l'Eglise Saint-Martin.
Point 43 Cabinet proposant : A.H. Recours au Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale introduit par la requérante contre la décision du fonctionnaire délégué de refuser le permis d'urbanisme tendant à « placer deux panneaux publicitaires », chaussée de Haecht à Bruxelles.	**Accepté** Sur proposition de la Secrétaire d'État Audrey HENRY, le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale approuve le projet d'arrêté déclarant recevable mais non fondé le recours introduit auprès du Gouvernement par la s.a. SNCB contre la décision du fonctionnaire délégué de refuser le permis d'urbanisme tendant « *à placer deux panneaux publicitaires* », chaussée de Haecht à Bruxelles.

Point 44 Cabinet proposant : A.H. Recours introduit auprès du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale contre la décision du collège des bourgmestre et échevins de la commune de Berchem-Sainte-Agathe refusant le permis d'urbanisme pour « l'extension et la transformation d'une maison unifamiliale », rue Kasterlinden.	**Accepté** Sur proposition de la secrétaire d'État Audrey HENRY, le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale approuve le projet d'arrêté déclarant recevable et non fondé le recours introduit auprès du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale contre la décision du collège des bourgmestre et échevins de la commune de Berchem-Sainte-Agathe refusant le permis d'urbanisme pour « l'extension et la transformation d'une maison unifamiliale ».
Point 45 Cabinet proposant : A.H. Recours au Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale introduit contre la décision du fonctionnaire délégué de refuser le permis d'urbanisme tendant à régulariser dans une maison unifamiliale, la construction d'une annexe au 2ème étage en façade arrière, l'extension d'une lucarne en façade avant, la rehausse du mur mitoyen gauche et des modifications apportées à la façade avant, rue de Cologne à Schaerbeek.	**Accepté** Sur proposition du Secrétaire d'État Audrey HENRY, le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale approuve le projet d'arrêté déclarant recevable mais non fondé le recours introduit auprès du Gouvernement par le requérant contre la décision du fonctionnaire délégué de refuser le permis d'urbanisme tendant à « régulariser dans une maison unifamiliale, la construction d'une annexe au 2ème étage en façade arrière, l'extension d'une lucarne en façade avant, la rehausse du mur mitoyen gauche et des modifications apportées à la façade avant », rue de Cologne à Schaerbeek.
Point 46 Cabinet proposant : A.H. Recours au Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale contre la décision du fonctionnaire délégué de refuser le permis d'urbanisme tendant à régulariser et réinstaller des gaines (conduits de cheminée et évacuation), Chaussée de Mons à Anderlecht.	**Accepté** Sur proposition de la Secrétaire d'État Audrey HENRY, le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale approuve le projet d'arrêté irrecevable le recours au Gouvernement contre la décision du fonctionnaire délégué de refuser le permis d'urbanisme tendant à régulariser et réinstaller des gaines (conduits de cheminée et évacuation), Chaussée de Mons à Anderlecht.
Point 47 Cabinet proposant : A.H. Recours au Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale contre la décision du collège des bourgmestre et échevins de la commune	**Accepté** Sur proposition de la Secrétaire d'État Audrey HENRY, le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale approuve le projet d'arrêté déclarant sans objet le recours introduit auprès du Gouvernement contre la décision du collège des bourgmestre et échevins de la commune d'Anderlecht de refuser le permis

d'Anderlecht de refuser le permis d'urbanisme tendant « à placer des nouveaux châssis en PVC », rue de Biestebroeck.	d'urbanisme tendant *« à placer des nouveaux châssis en PVC »,* rue de Biestebroeck.
Point 48 Cabinet proposant : A.H. Recours au Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale introduit contre la décision du collège des bourgmestre et échevins de la commune d'Anderlecht de refuser le permis d'urbanisme tendant « à modifier la façade, aménager une toiture plate en terrasse et diviser une maison unifamiliale en trois unités, rue de la Procession.	**Accepté** Sur proposition de la Secrétaire d'État Audrey HENRY, le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale approuve le projet d'arrêté déclarant irrecevable le recours au Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale contre la décision du collège des bourgmestre et échevins de la commune d'Anderlecht de refuser le permis d'urbanisme tendant « *à modifier la façade, aménager une toiture plate en terrasse et diviser une maison unifamiliale en trois unités»*, rue de la Procession.
Point 49 Cabinet proposant : A.H. Recours au Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale introduit contre la décision du collège des bourgmestre et échevins de la commune d'Auderghem de délivrer le permis d'urbanisme tendant à « rénover et isoler une maison unifamiliale », rue Eugène Denis.	**Accepté** Sur proposition de la Secrétaire d'État Audrey HENRY, le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale approuve le projet d'arrêté déclarant irrecevable le recours introduit auprès du Gouvernement contre la décision du collège des bourgmestre et échevins de la commune d'Auderghem de délivrer le permis d'urbanisme tendant à *« rénover et isoler une maison unifamiliale »*, rue Eugène Denis.
Point 50 Cabinet proposant : A.H. Recours au Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale introduit contre la décision du collège des bourgmestre et échevins de la commune de Woluwe-Saint-Lambert de refuser le permis d'urbanisme tendant à régulariser la modification de l'aménagement intérieur des 2 appartements situés au dernier niveau de l'immeuble, Avenue A.J. Slegers.	**Accepté** Sur proposition de la Secrétaire d'État Audrey HENRY, le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale approuve le projet d'arrêté actant le désistement du recours au Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale introduit par le requérant contre la décision du collège des bourgmestre et échevins de la commune de Woluwe-Saint-Lambert de refuser le permis d'urbanisme tendant à régulariser la modification de l'aménagement intérieur des 2 appartements situés au dernier niveau de l'immeuble, avenue A.J.Slegers.
Point 51 Cabinet proposant : A.H.	**Accepté** Sur proposition de la Secrétaire d'État Audrey HENRY, le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale approuve le projet d'arrêté déclarant irrecevable le recours introduit auprès du Gouvernement contre la décision du collège des

Recours au Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale introduit contre la décision du collège des bourgmestre et échevins de la commune de Berchem-Sainte-Agathe de refuser le permis d'urbanisme pour « l'extension et transformation d'une maison unifamiliale », rue Kasterlinden.	bourgmestre et échevins de la commune de Berchem-Sainte-Agathe de refuser le permis d'urbanisme pour *« l'extension et transformation d'une maison unifamiliale »*, rue Kasterlinden.
Point 52 Cabinet proposant : A.H. Recours au Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale introduit contre la décision du collège des bourgmestre et échevins de la Ville de Bruxelles de refuser le permis d'urbanisme tendant à « changer la destination de studio du 4e étage vers un hébergement touristique (mise en conformité) », impasse de la Faucille.	**Accepté** Sur proposition de la Secrétaire d'État Audrey HENRY, le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale approuve le projet d'arrêté déclarant recevable et non-fondé le recours introduit auprès du Gouvernement contre par la requérante contre la décision du collège des bourgmestre et échevins de la Ville de Bruxelles de refuser le permis d'urbanisme tendant à *« changer la destination de studio du 4e étage vers un hébergement touristique (mise en conformité) »*, impasse de la Faucille.
Point 53 Cabinet proposant : A.H. Recours au Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale introduit contre la décision du collège des bourgmestre et échevins de la Ville de Bruxelles de refuser le permis d'urbanisme tendant à « diviser une maison d'habitation en quatre logements et ajouter une lucarne en toiture arrière (régularisation simplifiée) », rue aux Laines.	**Accepté** Sur proposition de la Secrétaire d'État Audrey HENRY, le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale approuve le projet d'arrêté déclarant recevable et non-fondé le recours introduit auprès du Gouvernement contre la décision du collège des bourgmestre et échevins de la Ville de Bruxelles de refuser le permis d'urbanisme tendant à *« diviser une maison d'habitation en quatre logements et ajouter une lucarne en toiture arrière (régularisation simplifiée)* », rue aux Laines.
Point 54 Cabinet proposant : A.H. Recours au Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale introduit contre la décision du collège des bourgmestre et échevins de la commune de Schaerbeek de refuser le permis d'urbanisme tendant à « mettre en conformité, dans un immeuble de trois logements, la rehausse de la toiture en partie avant et du versant arrière gauche, l'ajout d'un logement dans les combles (passer de trois à quatre unités), la réalisation de travaux structurels intérieurs ainsi que les modifications des façades avant et arrière et à créer une terrasse arrière au niveau des combles », rue Creuse.	**Accepté** Sur proposition de la Secrétaire d'État Audrey HENRY, le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale approuve le projet d'arrêté déclarant recevable et fondé le recours introduit auprès du Gouvernement contre la décision du collège des bourgmestre et échevins de la commune de Schaerbeek de refuser le permis d'urbanisme tendant à *« mettre en conformité, dans un immeuble de trois logements, la rehausse de la toiture en partie avant et du versant arrière gauche, l'ajout d'un logement dans les combles (passer de trois à quatre unités), la réalisation de travaux structurels intérieurs ainsi que les modifications des façades avant et arrière et à créer une terrasse arrière au niveau des combles* », rue Creuse.

Point 55 Cabinet proposant : A.H. Recours au Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale introduit contre la décision du collège des bourgmestre et échevins de la Ville de Bruxelles de refuser le permis d'urbanisme tendant « à d'une part, aménager 4 logements, étendre le volume en profondeur à chaque niveau, aménager une lucarne dans le pan arrière de la toiture et une terrasse sur toiture plate et d'autre part, rehausser le mur mitoyen gauche au dernier étage », boulevard Émile Bockstael.	**Accepté** Sur proposition de la Secrétaire d'État Audrey HENRY, le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale approuve le projet d'arrêté déclarant recevable et non-fondé le recours introduit auprès du Gouvernement contre la décision du collège des bourgmestre et échevins de la Ville de Bruxelles de refuser le permis d'urbanisme tendant à *« d'une part, aménager 4 logements, étendre le volume en profondeur à chaque niveau, aménager une lucarne dans le pan arrière de la toiture et une terrasse sur toiture plate et d'autre part, rehausser le mur mitoyen gauche au dernier étage »,* boulevard Émile Bockstael.
Point 56 Cabinet proposant : A.H. Recours au Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale introduit par la requérante contre la décision du collège des bourgmestre et échevins de la commune de Watermael-Boitsfort de refuser le permis d'urbanisme tendant à « régulariser l'installation de palissades en béton le long d'un axe mitoyen en zone privative de cours et jardin », avenue du Geai.	**Accepté** Sur proposition de la Secrétaire d'État Audrey HENRY, le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale approuve le projet d'arrêté déclarant recevable mais non fondé le recours introduit auprès du Gouvernement contre la décision du collège des bourgmestre et échevins de la commune de Watermael-Boitsfort de refuser le permis d'urbanisme tendant à *« régulariser l'installation de palissades en béton le long d'un axe mitoyen en zone privative de cours et jardin »*, avenue du Geai.
Point 57 Cabinet proposant : A.H. Recours au Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale introduit contre la décision du fonctionnaire délégué de refuser le permis d'urbanisme tendant à « régulariser un immeuble de logements », rue de l'Instruction à Anderlecht.	**Accepté** Sur proposition de la Secrétaire d'État Audrey HENRY, le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale approuve le projet d'arrêté déclarant recevable mais non fondé le recours introduit auprès du Gouvernement contre la décision du fonctionnaire délégué de refuser le permis d'urbanisme tendant à « régulariser un immeuble de logements », rue de l'Instruction à Anderlecht.
Point 58 Cabinet proposant : A.H. Recours au Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale introduit contre la décision du collège des bourgmestre et échevins de la commune de	**Accepté** Sur proposition de la Secrétaire d'État Audrey HENRY, le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale approuve le projet d'arrêté déclarant recevable et non fondé le recours introduit auprès du Gouvernement contre la décision du collège des bourgmestre et échevins de la commune de Saint-Josse-ten-Noode

Saint-Josse-ten-Noode de refuser le permis d'urbanisme tendant à « couvrir une cour (extension arrière d'un café) », rue Willems.	de refuser le permis d'urbanisme tendant à *« couvrir une cour (extension arrière d'un café) »,* rue Willems.
Point 59 Cabinet proposant : K.L. Remplacement des membres (de l'Assemblée générale) du Service d'Accompagnement Social aux Locataires Sociaux (SASLS)	**Accepté** Sur proposition de la Secrétaire d'Etat au Logement, Madame Karine LALIEUX, le Gouvernement bruxellois a approuvé la désignation des membres de l'asbl « Service d'Accompagnement Social des Locataires Sociaux » représentant la Secrétaire d'Etat chargée du Logement, la SLRB et la Fédération de SISP au sein de cette asbl.
Point 60 Cabinet proposant : K.L. Recapitalisation de la SLRB et autorisation de souscription par la Région	**Reporté**
Point 61 Cabinet proposant : A.P. Centrale de marché pour les travaux d'assainissement des pollutions du sol destinée aux organismes publics actifs sur le territoire bruxellois (réf. 2026H0067) - Approbation de la passation (en raison du montant estimé du marché)	**Accepté** Sur proposition de la Secrétaire d'Etat Ans Persoons en charge de l'Environnement, du Climat, de la Rénovation urbaine, du Patrimoine et de l'Image de Bruxelles, le Gouvernement bruxellois a approuvé le lancement de la « Centrale de marché pour les travaux d'assainissement des pollutions du sol destinée aux organismes publics actifs sur le territoire bruxellois » pour un montant estimé à 1.239.669,42 € hors TVA ou 1.500.000,00 €, 21 % TVA comprise sur 1 an et estimé à 4.958.677,68 € hors TVA ou 6.000.000,00 €, 21 % TVA comprise sur 4 ans (3 possibilités de reconduction comprises) et délègue à la Secrétaire d'Etat l'exécution de la passation du marché, ainsi que l'attribution du marché dans la mesure où les offres sélectionnées respectent l'enveloppe budgétaire allouée au marché ;
Point 62 Cabinet proposant : A.P. Octroi d'une subvention (18.100.000 €) à Vivaqua pour son octroi d'une intervention sociale conformément aux mesures sociales prévues dans	**Accepté** Le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, sur proposition de la Secrétaire d'Etat en charge de l'Environnement et du Climat, le Gouvernement bruxellois a approuvé l'octroi d'une subvention de 18.100.000,00 euros à Vivaqua pour l'octroi de l'intervention sociale EAU 2026.

l'ordonnance du 20 octobre 2006 établissant un cadre pour la politique de l'eau (SUB/2026/Vivaqua/InterSoc).	
Point 63 Cabinet proposant : A.P. Exemplarité des pouvoirs publics en matière de transport - Rapport d'évaluation des performances environnementales des flottes en 2025.	**Accepté** Sur proposition de la Secrétaire d'état Ans PERSOONS, en charge de l'environnement et du climat, le gouvernement bruxellois a pris connaissance du rapport d'évaluation du parc automobile des pouvoirs publics de 2025. Ce rapport permet de voir qu'il est possible d'atteindre des objectifs ambitieux pour le climat et l'amélioration de la qualité de l'air. Ainsi, l'Ecoscore moyen des nouvelles voitures des pouvoirs publics bruxellois a atteint un niveau de 79 (sur 100) et 41% de toutes les voitures et 29% de tous les MPV sont déjà entièrement électriques.
Point 64 Cabinet proposant : A.P. Arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale relatif au recours introduit auprès du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale par la s.a. SOPRINVEST contre la décision du Collège d'environnement du 25 octobre 2021 de refuser un permis d'environnement de classe 2 pour l'exploitation de deux immeubles à appartements comprenant un parking souterrain de 21 emplacements, un bassin d'orage et des chaudières, à Woluwe-Saint-Pierre, avenue Alfred Madoux, 53 et délivrant le permis d'environnement.	**Accepté** Sur proposition de la Secrétaire d'Etat en charge de l'Environnement, le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale a approuvé l'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale relatif au recours introduit auprès du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale par la s.a. SOPRINVEST contre la décision du Collège d'environnement du 25 octobre 2021 de refuser un permis d'environnement de classe 2 pour l'exploitation de deux immeubles à appartements comprenant un parking souterrain de 21 emplacements, un bassin d'orage et des chaudières, à Woluwe-Saint-Pierre, avenue Alfred Madoux, 53 et délivrant le permis d'environnement.
Point 65 Cabinet proposant : A.P. Projet d'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 19/11/2026 modifiant l'ordonnance du 5 juin 1997 relative aux permis d'environnement, l'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 21 novembre 2013 relatif à la prévention et la réduction intégrées de la pollution due aux émissions industrielles, l'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 21 novembre 2002	**Accepté** Sur proposition de la Secrétaire d'Etat Ans Persoons le Gouvernement a approuvé en troisième et dernière lecture le projet d'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale modifiant l'ordonnance du 5 juin 1997 relative aux permis d'environnement, l'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 21 novembre 2013 relatif à la prévention et la réduction intégrées de la pollution due aux émissions industrielles, l'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 21 novembre 2002 relatif à l'incinération et à la coïncinération des déchets et l'Arrêté du Gouvernement

relatif à l'incinération et à la coïncinération des déchets et l'Arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 12 juillet 2001 fixant les conditions d'exploitation pour le nettoyage à sec au moyen de solvants – 3ème lecture	de la Région de Bruxelles-Capitale du 12 juillet 2001 fixant les conditions d'exploitation pour le nettoyage à sec au moyen de solvants. Le projet transpose la directive (UE) 2024/1785 du Parlement européen et du Conseil du 24 avril 2024 modifiant la directive 2010/75/UE du Parlement européen et du Conseil relative aux émissions industrielles (prévention et réduction intégrées de la pollution) et la directive 1999/31/CE du Conseil concernant la mise en décharge des déchets.
Point 66 Cabinet proposant : A.P. Financement climatique international – contribution 2026 de la Région de Bruxelles-Capitale visant à anticiper les engagements auxquels la Région sera soumise à travers le prochain accord de burden sharing qui répartira la contribution de la Belgique entre les différentes entités.	**Accepté** Sur proposition de la Secrétaire d'Etat en charge de l'Environnement et du Climat, le Gouvernement bruxellois a approuvé l'octroi d'un don de 2.867.012 EUR au Fonds pour l'adaptation, au titre de contribution 2026 de la Région de Bruxelles-Capitale au soutien financier international en matière de changements climatiques.
Point 67 Cabinet proposant : A.P. Octroi d'une subvention de 60.000€ à l'Université Libre de Bruxelles pour l'année académique 2026-2027 dans le cadre de l'organisation et du développement du « Certificat d'Executive Master en Patrimoine architectural. Conservation – restauration du patrimoine architectural, urbain et paysager ».	**Accepté** La Secrétaire d'Etat Ans PERSOONS en charge du Patrimoine propose au Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale de marquer son accord sur l'octroi d'une subvention de 60.000€ en faveur de l'Université Libre de Bruxelles pour l'organisation et le développement de la formation « Certificat d'Executive Master en Patrimoine architectural. Conservation – restauration du patrimoine architectural, urbain et paysager ».
Point 68 Cabinet proposant : B.D. Régularisation de la participation régionale au capital de NEO SRL (BCE 0552.737.177), traitement budgétaire de la prime d'émission prévue par le pacte d'actionnaires- report du 14/10/2026- report du 21/10/2026- report du 10/11/2026	**Reporté**

Point 69 Cabinet proposant : B.D. Mise en œuvre du Plan global de Sécurité et de Prévention en 2026 – Octroi de subventions aux dix-neuf communes bruxelloises pour financer leur Plan local de Prévention et de Proximité constituant le Plan bruxellois de Prévention et de Proximité.- report du 12/11/2026	**Accepté** Sur proposition de son Ministre-Président, le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale a approuvé l'octroi d'une subvention d'un montant global de 25.960.000 euros aux dix-neuf communes bruxelloises pour l'année budgétaire 2026, afin de financer leurs Plans locaux de Prévention et de Proximité (PLPP) s'inscrivant dans le Plan bruxellois de Prévention et de Proximité (PBPP), et ce afin d'assurer la mise en œuvre du Plan global de Sécurité et de Prévention (PGSP).
Point 70 Cabinet proposant : E.V. Avant-projet d'ordonnance relatif à la mise en place d'un service public de location de longue durée de vélos- report du 21/10/2026- report du 10/11/2026	**Reporté**
Point 71 Cabinet proposant : E.V. Recours du Commissaire du Gouvernement contre la décision du Conseil d'administration de l'Agence du stationnement du 16 octobre 2026 approuvant le cahier spécial des charges PB.A26-3484 - report du 22/10/2026- report du 12/11/2026	**Retiré**
Point 72 Cabinet proposant : D.D. Accord de coopération entre l'État fédéral, les Communautés, les Régions et les Commissions communautaires en matière de gouvernance économique- report du 07/05/2026- report du 20/05/2026- report du 28/05/2026- report du 03/06/2026- report du 11/06/2026- report du 17/06/2026- report du 25/06/2026- report du 02/07/2026- report du 08/07/2026- report du 16/07/2026- report du 03/09/2026- report du 10/09/2026- report du	**Reporté**

16/09/2026- report du 23/09/2026- report du 01/10/2026- report du 08/10/2026- report du 14/10/2026- report du 22/10/2026- report du 12/11/2026	
Point 73 Cabinet proposant : L.H. Réforme de la gouvernance du Port de Bruxelles- report du 21/10/2026- report du 12/11/2026	**Reporté**
Point 74 Cabinet proposant : L.H. Recours du Commissaire du Gouvernement contre la décision du Comité de Gestion d'Actiris de ne pas approuver le budget initial 2027 mis à disposition d'Actiris – Approbation du projet de budget Initial 2027 d'Actiris- report du 10/11/2026	**Accepté** Sur la proposition du Ministre de l'Emploi Laurent Hublet, le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale a pris acte du recours introduit par la commissaire du gouvernement, a annulé la décision du comité de gestion d'Actiris de ne pas approuver le budget initial d'Actiris et a approuvé le budget initial 2027 d'Actiris.
Point 75 Cabinet proposant : A.H. Recours au Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale introduit par la s.a. SMADI contre la décision du collège des bourgmestre et échevins de la Ville de Bruxelles refusant le permis d'urbanisme visant à « remplacer les menuiseries extérieures aux étages par des menuiseries en bois peintes en blanc », rue de la Fourche.- report du 21/10/2026- report du 12/11/2026	**Accepté** Sur proposition de la secrétaire d'État Audrey HENRY, le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale approuve le projet d'arrêté déclarant recevable et fondé le recours introduit par la s.a. SMADI auprès du Gouvernement contre la décision de refus du collège des bourgmestre et échevins de la Ville de Bruxelles relative au « remplacement des menuiseries extérieures aux étages par des menuiseries en bois peintes en blanc », rue de la Fourche. Le Gouvernement délivre le permis d'urbanisme. Le permis d'urbanisme est délivré.
Point 76 Cabinet proposant : K.L.	**Accepté** Sur proposition de la Secrétaire d'Etat eu Logement, Karine Lalieux, le Gouvernement a approuvé l'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale octroyant une subvention complémentaire pour un montant de

Arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale octroyant une subvention complémentaire pour un montant de 7.458.698,00 euros à la Société du Logement de la Région de Bruxelles-Capitale pour le remboursement aux Sociétés Immobilières de Service Public des réductions octroyées aux locataires avec enfants à charge et membres du ménage avec un handicap en 2026- report du 10/11/2026	7.458.698,00 euros à la Société du Logement de la Région de Bruxelles-Capitale pour le remboursement aux Sociétés Immobilières de Service Public des réductions octroyées aux locataires avec enfants à charge et membres du ménage avec un handicap en 2026.
Point 77 Cabinet proposant : K.L. Arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale octroyant une subvention de 25.000,00 euros à la société coopérative « Coopérative Bruxelloise d'Habitat » (CoBHa) pour le déploiement de l'habitat coopératif en Région de Bruxelles-Capitale en 2026- report du 12/11/2026	**Accepté** Le Gouvernement bruxellois a approuvé l'octroi d'une subvention de 25.000 euros à CoBHa afin de soutenir le déploiement de l'habitat coopératif à Bruxelles et la préparation de premiers projets pilotes.
Point 78 Cabinet proposant : A.P. Avant-projet d'ordonnance modifiant le Code du 25 mars 1999 de l'inspection, la prévention, la constatation et la répression des infractions en matière d'environnement et de la responsabilité environnementale et modifiant certaines législations connexes – Troisième lecture- report du 10/11/2026	**Accepté** Le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, sur proposition de la Secrétaire d'Etat chargée de l'Environnement, du Climat, de la Rénovation Urbaine, du Patrimoine et de la Promotion de l'Image de Bruxelles Ans Persoons, le gouvernement approuve en troisième lecture l'avant-projet d'ordonnance modifiant le Code du 25 mars 1999 de l'inspection, la prévention, la constatation et la répression des infractions en matière d'environnement et de la responsabilité environnementale afin de transposer la directive relative à la protection de l'environnement par le droit pénal et mettre cette ordonnance à jour avec le futur Code pénal.
Point 79 Cabinet proposant : A.P. Arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale fixant le montant provisoire de la subvention pour les travaux de restauration de la façade arrière à l'immeuble classé Hôtel Solvay sis Avenue Louise 224 à Bruxelles.- report du 03/09/2026- report du 10/09/2026- report du 17/09/2026- report du 23/09/2026- report du 30/09/2026- report du	**Reporté**

07/10/2026- report du 14/10/2026- report du 21/10/2026- report du 12/11/2026	
Point 80 Cabinet proposant : B.D. CONFIDENTIEL Matériel militaire – demande de licence.	**Accepté**
Point 81 Cabinet proposant : E.V. Arrêté du Gouvernement relatif à la grille tarifaire de la STIB à partir du 1er février 2027	**Accepté** Sur proposition de la ministre Elke VAN DEN BRANDT, le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale approuve la publication de la grille tarifaire de la STIB à partir du 1er février 2027.